
REUNION DU BUREAU DELIBERATIF
Mardi 21 décembre 2021 à 8h30
COMPTE-RENDU

Etaient présents :

Monsieur Rémy NICOLEAU	Président
Monsieur Daniel GUILLÉ	3 ^{ème} Vice-Président
Monsieur Yan COURIO	4 ^{ème} Vice-Président
Monsieur Michel GUILLARD	6 ^{ème} Vice-Président
Monsieur Pascal MARTIN	7 ^{ème} Vice-Président
Madame Valérie GAUTIER	8 ^{ème} Vice-Présidente
Monsieur André LE BORGNE	9 ^{ème} Vice-Président

Etaient absents et excusés :

Monsieur Michel MÉZARD	1 ^{er} Vice-Président
Monsieur Jean-Louis THAUVIN	2 ^{ème} Vice-Président
Madame Martine LEJEUNE	5 ^{ème} Vice-Présidente
Madame Claire TRAMIER	10 ^{ème} Vice-Présidente

Nombre de membres en exercice : 11

Quorum = 4

Nombre de conseillers présents : 7

Procuration : 0

Nombre de votants : 7

Secrétaire désigné pour la durée de la séance : M. GUILLARD

AVENANT 2 AU MARCHE 2021-022 DE TRAVAUX DE DESAMIANTAGE ET DE DECONSTRUCTION DE 4 ENSEMBLES IMMOBILIERS – ZA DES ACACIAS ET RUE DE LA GARE A SAVENAY

Le Bureau de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon,

Vu l'article L. 5211-10 Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la république (loi NOTRe),

Vu le Code de la commande publique,

Vu le Décret n° 2019-259 du 29 mars 2019 portant modification de diverses dispositions codifiées dans la partie réglementaire du code de la commande publique,

Vu les statuts de la Communauté de communes Estuaire et Sillon,

Vu le procès-verbal du 7 juillet 2020 du Conseil Communautaire désignant le Président de la Communauté de Communes,

Vu la délibération n° 3 du Conseil Communautaire du 16 juillet 2020 fixant les attributions déléguées au Président et au Bureau Communautaire, et notamment en matière de contrats de la commande publique,

Vu la décision n° 46 du Bureau Communautaire du 12 octobre 2021 attribuant le marché de désamiantage et de déconstruction de 4 ensembles immobiliers à Savenay à la société KERLEROUX (44810),

Considérant qu'il est nécessaire de passer un avenant au marché, afin de retirer deux cuves à fioul,

Attendu que le montant des prestations supplémentaires s'inscrit dans l'enveloppe allouée à l'opération, soit la somme de 360 000 euros ttc au budget principal 2021 (compte 2313).

DECIDE :

Objet

PASSER un avenant n°2 au marché public de travaux de désamiantage et déconstruction de 4 ensembles immobiliers – ZA des acacias et rue de la gare à Savenay, aux motifs suivants :

- Présence de cuves à fioul non identifiées initialement dans les bâtiments, au 4 bd des acacias (dépollution et retrait à prévoir).

Prix

Montant initial du marché130 206,20 euros H.T.

Avenant n° 1 (déconstruction mur mitoyen hangar et abri adossé aux restos du cœur)
+ 6 981,40 euros H.T.

Modification de ce montant

- Montant des prestations modificatives à exécuter dans le cadre de l'avenant n°2
+ 1 460,00 euros H.T.

Représentant 6,48 % de plus-value par rapport au montant du marché initial

Nouveau montant du marché138 647,60 euros H.T.

Modalités de paiement

Les règlements interviendront sur présentation des factures correspondant aux prestations exécutées.

Prise d'effet de l'avenant

L'avenant n°2 au marché prendra effet à compter de sa date de notification. Les autres clauses du marché initial et modification (s) antérieures (s) restent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent document valant avenant n°2, lesquelles prévalent en cas de contestations.

CONCLUSION

Les membres du Bureau Communautaire décident à l'unanimité :

☛ D'AUTORISER le Président à signer l'avenant n°2 au marché de travaux de désamiantage et déconstruction de 4 ensembles immobiliers – ZA des acacias et rue de la gare à Savenay et à mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires à la conclusion de cette affaire,

☛ DE RAPPELLER que toutes les décisions prises par le bureau en application de ses délégations sont systématiquement rapportées lors du prochain Conseil Communautaire.

ANNEXES

ANNEXE 1

Service infrastructures - ingénierie et moyens techniques
Dossier suivi par Florian GUERIZEC



MODIFICATION N°2 AU MARCHE N° 2021-022

en application du chapitre IV du Code de la commande publique

TRAVAUX DE DESAMIANTAGE ET DE DECONSTRUCTION DE 4 ENSEMBLES IMMOBILIERS

— ZA DES ACACIAS ET RUE DE LA GARE A SAVENAY

Marché unique

A- IDENTIFIANT

Communauté de communes Estuaire et Sillon
2 boulevard de la Loire – B.P. 29 – 44260 SAVENAY CEDEX
Représentée par : Rémy NICOLEAU, Président de la CCES

Titulaire du marché

Nom : **KERLEROUX**

Adresse : 18 rue Denis Papin à HERIC (44810)

SIRET : 637 020 785 00043

Objet de l'avenant

Dépollution et retrait de 2 cuves à fioul dans les bâtiments (4 boulevard des acacias).

Montant initial du marché : 130 206,20 € HT 156 247,44 € TTC
Avenant 1 (déconstruction mur mitoyen hangar et abri adossé aux restos du cœur)
+ 6 981,40 € H.T. 8 377,68 € TTC

Modification de ce montant

- Montant des travaux supplémentaires et modificatifs

à exécuter dans le cadre de la modification n°2 :
1 460,00 € HT , 1 752,00 € TTC

Montant total des travaux pour réaliser l'opération :
138 647,60 € HT.....**166 377,12 € TTC**,
représentant **6,48 %** de **plus-value** par rapport au montant du marché initial.

B- OBJET DE LA MODIFICATION

N° devis	Objet / explication	Montant HT
21NPU175 V3 du 13/12/2021	Vidange, nettoyage, neutralisation et enlèvement d'une cuve à fioul, 4 bd des Acacias, suivant détail joint.	+ 1 460,00 €
	TOTAL + VALUE TTC	1 752,00 €

D- AUTRES CLAUSES

Les autres clauses du marché initial et modification (s) antérieures (s) restent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent document valant modification n°2, lesquelles prévalent en cas de contestations.

Aucune indemnité compensatrice ne pourra être accordée par suite des dispositions contenues dans le présent document.

Fait à Héric, le

Fait à Savenay, le

Le Titulaire,

Le pouvoir adjudicateur,

Le Président

Rémy NICOLEAU

Annexe 2

20, Kérékou
29 290 MILIZAC - GUIPRAWEL
Société SARL
T 02 98 03 91 00
F 02 98 03 91 01
secretariat@kerleroux.com

10, rue Denis Papin
ZAC de l'Érèbe - 44010 HÉRIC
T 02 40 03 91 11
secretariat@kerleroux.com
kerleroux.com



Communauté de Communes Estuaire et Sillon
2 Bd de la Loire
BP 29
44260 SAVENAY

Maître-d'œuvre : OMEGA ALLIANCE

Héric, le 13/12/2021

Objet : Savenay - Démolition ZA Acacias
Réf : 21NPU175 V3

Devis

Désignation	U	Quantité	P.U.	TOTAUX
Milage, Nettoyage, Neutralisation et enlèvement d'une cuve à frot, 4 bd des Acacias	U	2	730,00 €	1 460,00 €
MONTANT HORS TAXES				1 460,00 €
TVA 20%				292,00 €
MONTANT TOTAL TTC				1 752,00 €

VIREMENT 30 JOURS NETS

BON POUR ACCORD

LE CLIENT

Nos prix sont établis sur la base des impôts et taxes en vigueur. Toute modification ultérieure de ces impôts ou taxes sera répercutée sur les prix.



S.A. associée à POSTIMA
Société SARL
SIRET : 811 028 782 00043
n°11 4728
RUE DE LA COMMUNAUTÉ
44260 SAVENAY

Rémy NICOLEAU

Président

